

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
L'ÉTAT

DOSSIER

DOSSIER
Legs Godefrey

[illegible]

1822 - Febr. Gefesung.

Extrait délivré au Ministère de l'Agriculture, dans un intérêt administratif, sur papier libre, en conformité de l'article soixante deux, alinéa cinquante huit, de la loi, du vingt cinq Mars, Mil huit cent nonante et un.

Par devant Maître Jean Baptiste Chrétien Crick, notaire de résidence à Bruxelles.

Premier rôle.

[Signature]

a comparu:

Monsieur Alphonse Vergauts, greffier du Tribunal de première Instance, séant à Bruxelles, demeurant à Saint Gilles, rue de la Source, numéro 66.

Lequel, en exécution d'une ordonnance rendue le vingt trois Mai dernier, par Monsieur Paul Bouillon, vice-président, faisant fonctions de président du Tribunal de l'arrondissement de Bruxelles, de laquelle ordonnance une expédition délivrée au Notaire Soussigné demeurera ci annexée, a remis au Notaire Soussigné pour être déposé au rang de ses minutes:

Le testament olographe de feu Monsieur Pierre Joseph Godefroy, en son vivant sans profession, domicilié Avenue Louise, numéro 73, à Bruxelles, y décidé le vingt trois Mai mil neuf Cent.

Ce testament, amplement décrit par M. le président pré-nommé dans sa dite ordonnance, Comporte:

a) Une enveloppe ayant été scellée de cinq Cachets, avec une suscription.

b) Un testament écrit sur une double feuille de papier de poste encadrée de noir.

c) Un Codicille écrit sur un timbre à un franc trente Centimes.

d) Une seconde enveloppe blanche, ayant été scellée de cinq Cachets.

e) Un second Codicille, y contenu, sur papier poste. Ces cinq pièces demeureront annexées aux présentes.

Dont acte,

Fait et passé à Bruxelles, en l'étude,

L'an mil neuf cent, le deux Juin,

En présence de M. M. Servais Compe et Valentin Bruyninckx, demeurant tous deux à Bruxelles, témoins requis.

Et lecture faite, le Comparant, les témoins et le notaire ont signé.

(Suivent les Signatures).

Enregistré, un rôle sans renvoi, à Bruxelles Nord, le cinq Juin 1900, volume 697, folio 79, Recto 1. Reçu Deux francs quarante Centimes. Le Receveur, (signé), Bogaert.

Enveloppe.

Ce pli, scellé de cinq Cachets à mes initiales, contient mon testament et le Codicille que j'y ai ajouté. (Signé)

J^e Godefroy

à déposer chez Monsieur le Notaire Crick, rue de la Chapelle, n° 8, à Bruxelles. (paraphé), J^e L.

Ne varietur. Bruxelles le 23 Mai 1900. (Suivent les paragraphes).

N° 29, visé pour timbre et enregistré un rôle sans renvoi, à Bruxelles Nord, le cinq Juin, 1900, volume 80, folio 53, Recto case 6, reçu pour timbre 0.50. pour enregistrement 2.40. ensemble deux francs nonante Centimes. Le Receveur. (signé), Bogaert.

Testament.

Mon testament.

Je soussigné, Pierre Joseph Godefroy, né à Bruxelles le 24 Juillet 1825, y domicilié, Avenue Louise N° 67, ai fait comme suit mon testament:

J'institue les Hospices et Secours de la ville de Bruxelles, Légataires universels de tous les biens qui m'appartiennent au jour de mon décès, sauf les réserves spécifiées ci-après, et à charge, par l'Administration des dits Hospices et Secours, de satisfaire aux obligations énumérées ci-après:

1° de payer à mes anciens ouvriers et Coetars.

Ainsi fait, et écrit en entier de ma main, à Bruxelles, le quinze Avril mil-huit cent quatre vingt neuf, le présent testament annulant toutes mes autres dispositions testamentaires précédentes. (Signé), J^e Godefroy.

Ne varietur. Bruxelles, le 23 Mai, 1900. (Suivent les paragraphes).

N° 28, visé pour valoir timbre, et enregistré, à Bruxelles Nord, le Cinq Juin, 1900, volume 80, folio 50, verso 7, deux

rôles et sans renvoi. Reçu pour droit de timbre : un franc trente Centimes; pour amende de timbre : vingt cinq francs, et pour droit d'enregistrement : sept francs. Ensemble : trente trois francs trente Centimes. Le Receveur. (signé). Bogart.

Codicille

Codicille, à mon testament, du quinze Avril, mil huit Cent quatre vingt neuf.

A. Ne voulant pas; et Coetera. En outre des legs énumérés dans mon testament du quinze Avril mil huit Cent quatre vingt neuf, je fais les nouveaux legs spécifiés ci-après savoir :

B. Je ligue à l'Etat Belge, pour le Musée Royal des Beaux Arts de Bruxelles, mes trois tableaux, dont: 1° Portrait d'homme, par Barthélemy Vanderblot, qui se trouve dans mon bureau du rez-de-chaussée. — Le nom de l'auteur est inscrit au dos du tableau. — 2° un tableau, par Joseph Stevens, représentant un grand chien de trait, et intitulé: Après le travail. — Ce tableau se trouve dans ma serre. 3° Un tableau, Composition historique, par Henri Leys, que j'ai acquis à sa vente. Ce tableau est dans ma salle à manger.

C. Je ligue à ma belle-sœur, et Coetera.

D. Tous les frais et droits quelconques auxquels donneront lieu, les dons, et legs, stipulés au présent Codicille, même, les droits de succession, seront prélevés sur l'actif de

Troisième rôle et
dernier

K

ma succession, de même, qu'il est dit dans mon testament du quinze Avril mil huit Cent quatre vingt neuf, pour les legs Contenus dans mon dit testament. — Ma volonté formelle est que tous ces legs et dons, sans aucune exception, doivent revenir aux légataires à leur valeur totale sans être amoindris par aucun frais ou charge d'aucune espèce pour les légataires.

V. Il va sans dire. et Coetera.

Ainsi fait et écrit en entier de ma main, le présent Codicille, à Bruxelles, le douze Septembre, mil huit Cent nonante quatre. (Signé) J^e Godefroy.

Me Varietux. Bruxelles le 23 Mai 1900. (suivent les paragraphes).

Enregistré deux rôles sans renvois, à Bruxelles Nord, le Cinq Juin, 1900, volume 80, folio 52. Recto, case 7. reçu sept francs. Le Receveur (signé) Bogart.

Pour Extrait.



A. Crick
(Not.)

Du 2 Juin 1900

ÉTUDE
DU
NOTAIRE CRICK

Rue de la Chapelle, 6-8

BRUXELLES

*Dépôt
du
Testament Olographe
de
Monsieur Pierre Joseph
Godefroy*

MINISTÈRE

DE

l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION

DES

Beaux-Arts.

N° 28956

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.



Bruxelles, le

23

Juin 1900. 189/

Messieurs,

M. le notaire Crick vient de me faire parvenir et j'ai l'honneur de vous adresser, ci-jointe, une expédition du testament par lequel feu M. Joseph Godefroy lègue à l'Etat, pour les musées royaux de peinture et de sculpture de l'Etat, trois tableaux de Barthelemy Vander Elst, Joseph Stevens et Henri Leys.

Je vous saurais gré de vouloir bien me faire connaître le sentiment de votre commission au sujet de l'acceptation éventuelle du legs dont il s'agit.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre,

A la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture de l'Etat,
Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

N^o 1893/63

ANNEXE

Rappeler, dans la réponse, la date
et le numéro de la présente.

Bruxelles, le 24 juin 1900,

Minute

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre dépêche 28056
du 23 courant, transmissive d'une expédition
du testament par lequel feu M^r J. Godefron
lègue à l'Etat, pour les Musées Royaux de
Peinture et de Sculpture de l'Etat, trois tableaux
de Barthélémy Vander Elst, Joseph Stevens et
Henri Leye, nous avons l'honneur de vous
prier de vouloir bien faire envoyer les ouvrages
en question à l'examen de notre collège afin
que celui-ci puisse émettre son avis concernant
leur acceptation pour la destination indiquée.
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de notre haute considération.

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire,

Le Président,

C. G. Létour

Monsieur le Ministre
des Beaux Arts

*Nous avons l'honneur de vous adresser le dossier des œuvres en question
pour l'examen de la Commission directrice. L'acceptation de ces œuvres
pour la destination indiquée est soumise à l'avis de la Commission
directrice. L'acceptation de ces œuvres est soumise à l'avis de la Commission
directrice.*

4922 (4)

MINISTÈRE

Bruxelles, le

6 Juillet 1900

DE
l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION

DES

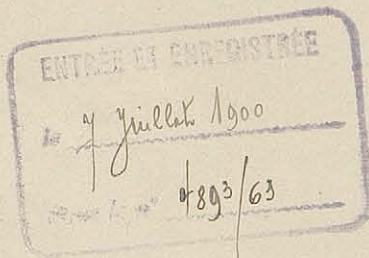
Beaux-Arts.

N° 28956

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.



Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 27 juin écoulé, n° 4893/63, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les tableaux légués à l'Etat, par feu M. Godofroy, ne se trouvent pas déposés au département de l'agriculture.

Il suffira, je pense, de vous adresser à M. le notaire Crick, pour obtenir tous les renseignements désirables au sujet du legs dont il s'agit.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre,

A la commission directrice des musées ^{Royaux} de peinture et de sculpture,

Bruxelles.

A M M les Priseurs,
à l'ordre de l'Etat
de l'Esperance -

~~Le~~ Il résulte de la
exécution des traités
de l'Etat M^r Joseph Godefray

que l'on a pu se communiquer

~~que l'on a pu se communiquer~~

A l'Administration de l'Etat.

que il a bien voulu

~~qu'il lui a bien voulu~~

la mise en Réserve de l'Etat
et de l'Etat M^r Godefray

de Barthelomy de l'Etat
Joseph Godefray
à l'Etat de l'Etat.

Pour l'Etat de l'Etat
Pour l'Etat de l'Etat
Pour l'Etat de l'Etat

to youth dat. approximative
both. Allen pour. its.
this an opinion of
our hope for better designs

We are Remains, & a
Kunk M &
L. O. H.

L. O. H.

ADMINISTRATION
DES
HOSPICES ET SECOURS
DE LA
Ville de Bruxelles.

Bruxelles, le 27 juillet 1900,

N° 2717

A RAPPELER DANS LA RÉPONSE.

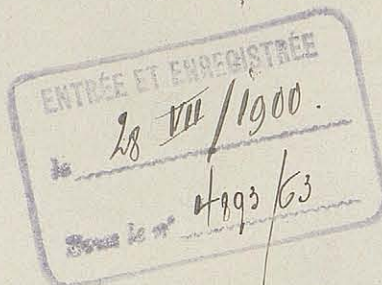
Le Conseil Général d'Administration

des Hospices et Secours de la ville de Bruxelles,

ANNEXE.

à la Commission directrice des Musées royaux de
peinture et de sculpture de Belgique.

Messieurs,



En réponse à votre dépêche du 17 de ce mois,
n° 4893/3, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance
que nous ne pourrions effectuer la délivrance des tableaux légués aux
Musées Royaux par M^r Godefroy, avant d'avoir obtenu l'autorisation
de recueillir le legs universel fait au profit de notre Administration.

Nous nous empresserons, Messieurs, de vous prévenir, dès que
cette autorisation nous aura été accordée.

Permettez, Messieurs, l'assurance de notre considération
distinguée.

Le Secrétaire,

J. Vandeweyer

Le Président,

J. Gueyès

MINISTÈRE
DE
l'Agriculture et des Travaux publics.

Bruxelles, le 5 novembre 1900. /89/.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N^o 28956

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.
SOMMAIRE.



Messieurs,

J'ai l'honneur de rappeler à votre souvenir, la dépêche ministérielle du 6 juillet écoulé, émarquée comme ci-contre, relative au legs fait à l'Etat, par feu M. Godefroy.

Je vous saurais gré de vouloir bien me faire parvenir votre réponse dans le plus bref délai possible.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le ministre:
Le directeur,

E. Verlant

A la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture
Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

N^o 4893 63

ANNEXE

Rappeler, dans la réponse, la date
et le numéro de la présente.

Bruxelles, le 6 nov: 1900.

Monsieur le Ministre
des Beaux Arts

En réponse à votre
dépêche 28956 sur ce
nous avons l'honneur
de vous faire connaître
que la Commission Directrice
désirant avoir tous les
jours les œuvres dépendant
du legs fait au Musée
par feu H. Godfron et
qui a fait l'objet de votre
dépêche du 6 juillet, a déjà
s'est adressée directement
à ces fins, dès le 14 du
même mois à l'adminis-
tration des hospices de la Ville
de Bruxelles.

Nous vous adressons
ci-joint la copie de
la lettre qui nous fut adressée
en réponse et nous vous
prions d'agréer etc.

Pour la Commission Directrice

Le Secrétaire. Le Président.

Bruxelles, le 13 Novembre 1890.

MINISTÈRE
DE
l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 28956

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.
SOMMAIRE.

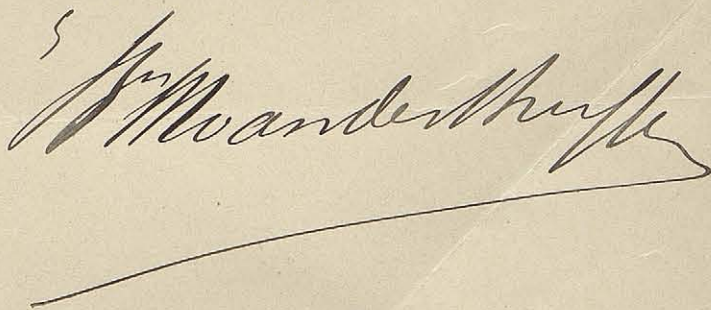
Messieurs,

Je crois devoir vous faire remarquer que votre lettre du 6 de ce mois, N° 489363, ne répond pas à la dépêche ministérielle du 23 Juin précédent, même émargement que la présente, par laquelle je vous ai prié de vouloir bien me faire connaître le sentiment de votre commission au sujet de l'acceptation éventuelle pour les collections de l'Etat des trois tableaux légués par feu M. Godefroidy.

Il me serait utile d'être renseigné sur ce point.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture à Bruxelles.

4922 ③

21 / 4 L 1400

Le Mou L Minich
de B H
Sx

Leuff Lpou L i Vth. dpa
On du 12 Cⁱ/adⁱ
de B H Nⁱ 2895 /
Vatari i l'acceptation
Gentale p. les
Colt. car de Ottot L
trois talles, l'ayeur
pour p. Mⁱ Godoff
Mⁱ arbor l'houm
de l'ous p. d. l'ou en l'ou
que le Cⁱ Dⁱ Mⁱ l'ou en l'ou

à prononcer sur ce
point, sans avoir exami-
né les ouvrages de
il y a —
C'est à la fois un
grand honneur et une
à la Ministère qui s'ap-
prouve la loi, en
s'informant d'abord de
la doctrine de Guizot
dernière / et de B
N° 289 / c. 10
L'histoire de la
l'écrit : MM. le
Président & Membres
de la C^{te} de la Légation

Mon respect de leur amitié
Wentworth

New York, N.Y.

210
 Mon Mon Bureau,
 La ~~vous~~ copie de
 des ~~vous~~ ~~général~~
~~l'administration~~
 datée de 27 ~~juillet~~
 & du même mois
 Nos iuristes après
 de l'Administration de
 Népica pour nous
 Smith bien soumette,
 & pour examiner les
 ouvrages dont il
 vient d'être question
 & pour nous en rendre
 Mon & Ministre.
 de son jour. Comme
 nous n'en avons pas

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

N^o. 89363

ANNEXE

Rappeler, dans la réponse, la date
et le numéro de la présente.

Bruxelles, le 21 nov. 1901.

Messieurs le Président
et membres du Conseil
général d'administration
des Hospices et Secours
de la ville de Bruxelles.

Nous avons l'honneur
de rappeler à votre bon
souvenir, l'objet de votre
lettre du 14 juillet dernier
relative au legs fait
aux musées Royaux de
peinture et de sculpture
de l'Etat, par feu M.
J. Godefron.

La Commission
serait désireuse de pouvoir,
aussitôt que possible, avoir
sous les yeux, aux fins
d'examen, les 3 tableaux
répondant au legs en
question.

Pour la Commission directrice,
Le Secrétaire,

Bruxelles, 10th Novembre 1900. 189 .

MINISTÈRE
DE
l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 28956. 12

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

7
ANNEXE.
SOMMAIRE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 21 de ce mois, No489363, relative au legs fait, à l'Etat belge, par feu monsieur Godefroy.

Je crois devoir vous faire remarquer que la communication faite au sujet de cette affaire, par le conseil des hospices de Bruxelles, ne faisait mention que de l'impossibilité où se trouvait ce collège d'effectuer la délivrance du legs fait à l'Etat, alors que ma dépêche du 6 juillet dernier, émargée comme ci-contre, demandait simplement à connaître l'avis de votre Commission sur l'acceptation éventuelle du legs dont il s'agit.

Il semble qu'une délégation, composée de quelques membres de votre Commission, aurait pu être chargée du soin de procéder à un examen des oeuvres léguées, de manière à clôturer l'instruction de cette affaire.

Quoi qu'il en soit les legs particuliers faits

A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture, à Bruxelles.

par feu monsieur Godefroy étant devenus exigibles
depuis le 23 de ce mois, le Gouvernement a dû provo-
quer, sans retard, l'arrêté royal autorisant le Con-
-seil Général des hospices de Bruxelles à accepter
le legs universel qui lui était fait.

Agréez, Messieurs, l'expression de ma considéra-
-tion distinguée,

Le Ministre,

J. M. Vanderhuff

ADMINISTRATION
DES
HOSPICES ET SECOURS

DE LA

Ville de Bruxelles.

N° 2717.

A RAPPELER DANS LA RÉPONSE.

ANNEXE.

Bruxelles, le 30 Novembre 1900,

4922 ⑪
20 - 4617.

Le Conseil Général d'Administration

des Hospices et Secours de la ville de Bruxelles,

À la Commission directrice des Musées
royaux de peinture et de sculpture
de Belgique.

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 21 de ce
mois, n° 489363, nous avons l'honneur de vous
faire connaître qu'un arrêté royal du 26 Courant
a statué au sujet de la demande de notre Ad-
ministration ayant pour objet d'obtenir l'auto-
risation de recueillir le legs universel fait aux Hos-
pices et Secours de Bruxelles par M. Godefroy.

Dès que nous aurons été envoyés en possession
de la succession du défunt, nous nous occuperons
sans retard de la délivrance des legs particuliers -
parmi lesquels se trouve celui au profit des Musées
royaux de Belgique.

Recevez, Messieurs, l'assurance de notre consi-
dération distinguée.

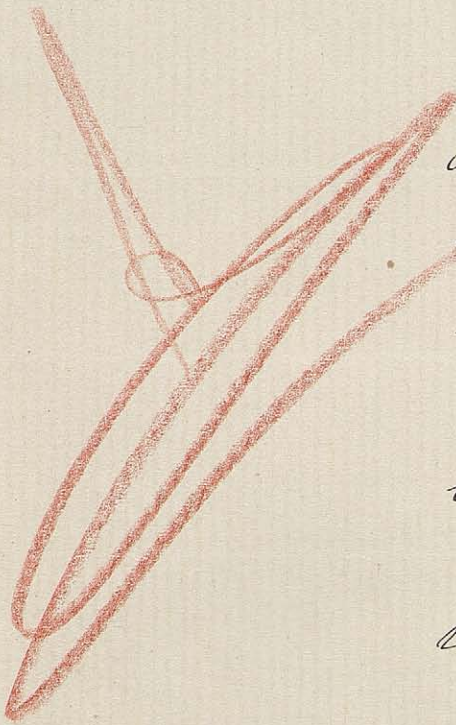
Le Président,

Le Secrétaire,

Maurice Vermeir

J. Vander Brand

4/xi 1900

à M^r de Neufville


Le m^r à m^r de Neufville
 Et m^r de Neufville m^r
 avec l'assurance de
 l'assurance par M^r
 le m^r de L. C. D.
 de M^r de Neufville
 M^r de Neufville

M^r de Neufville
 le Lundi 10 C^t 0

L'heure de l'heure

Si on s'y examine
 la collection de
 m^r de Neufville
 M^r de Neufville

M^r de Neufville
 donner des instructions
 en conséquence, l'assurance
 par M^r de Neufville
 M^r de Neufville
 M^r de Neufville
 M^r de Neufville

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

N^o 4893 c 3.

ANNEXE

Rappeler, dans la réponse, la date
et le numéro de la présente.

Bruxelles, le 5 *VP* 1901

Monsieur le Ministre
des Beaux arts

Conformément à
votre séjich 28956 du
99 nov: écoulé, nous
avons l'honneur de vous
faire connaître, que
la Commission D^{ce}
se rendra le lundi 10
à vers 9 heures de
relevé, au Siège de
l'administration des
Hospices et Secours de
la ville de Bruxelles
aux fins d'y examiner
les ouvrages déposés au
l'Etat et d'y procéder
à la succession de
leur l^{re} - gérance -
Muzie par l'Etat - gérance

Pour la Commission directrice

le Secrétaire, le Président

ADMINISTRATION
DES
HOSPICES ET SECOURS

DE LA
Ville de Bruxelles

N° 2417

A RAPPELER DANS LA RÉPONSE.

ANNEXE

Bruxelles, le 7 Décembre 1900

Le Conseil Général d'Administration

des Hospices et Secours de la ville de Bruxelles.

à la Commission administrative
des Musées Royaux de peinture et de
sculpture de Belgique.

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 5 de ce
mois, n° 489363, nous avons l'honneur de
vous faire connaître que les Tableaux légués
aux Musées de l'Etat par M. Godefroy se
trouvent en la mortuaire, avenue Louise.

Nous nous permettons de vous prier,
Messieurs, de vouloir bien vous rendre en cette
mortuaire pour y examiner, comme vous le
désirez, les dits Tableaux: il vous suffira
de vous entendre au préalable, avec M. Mélot,
exécuteur testamentaire de M. Godefroy.

Agreez, Messieurs, l'assurance de
notre considération très distinguée.

Le Président,

Le Secrétaire,

J. Van der Noye

Alfred Evard

M. Van der Noye présente à M. Mélot
les Tableaux légués par M. Godefroy. Il a l'honneur
de lui faire connaître que la Commission
Directrice du Musée a décidé d'aller exami-
ner les Tableaux à la mortuaire. M. Mélot
présente la question à la Commission
de vouloir bien donner les instructions nécessaires.

Chrétien Crick,
Notaire.

Bruxelles le 29 Xr 1890
rue de la Chapelle, 638.

Monsieur le Secrétaire,

Monsieur le Ministre des Agriculture vient
de m'aviser qu'il vous a désigné pour
le représenter à la délivrance des legs Gode-
froy en la mortuaire avec l'avis 73
Lundi 31 Xr à 1 1/2 heure.

Puis je vous prie de me faire connaître
la forme de votre délégation, si tantefois
elle est écrite, attendu que dans ce cas je l'an-
nexerais à l'acte de charge auquel lequel
j'ai à demander votre signature.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de
ma haute considération.

Très distingué,

Pour le notaire

Libert

M. E. Van Mons

Secrétaire des Musées d'art
de peinture et de sculpture